

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ABONNEMENT
Par année... \$3.00
Par six mois... 1.50
Par quatre mois... 1.00
Édition Hebdomadaire... \$1.00

ANNONCES
Première insertion, par ligne... 0.05
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.05
Une fois la semaine... 0.05

LE CANADA

Ottawa, 8 Nov. 1886

UN BON POINT POUR LE FREE PRESS

On lit dans le Free Press de samedi :
" Quel contraste entre la position financière actuelle de la cité d'Ottawa et la position passée. Aujourd'hui ses débetures se vendent à quatre et cinq pour cent de prime, autrefois elles étaient sacrifiées à moins que le pair. En 1874 la cité émit £222,700 de débetures portant six pour cent d'intérêt qui se vendirent à 93 1/2 pour cent ; en 1875 £92,400 à 95 pour cent ; en 1876 £62,000 à 96 pour cent ; en 1877 \$100,000 à 96 pour cent. Aujourd'hui les débetures obtiennent aisément quatre et cinq pour cent de prime. C'est autant à mettre au crédit d'une bonne administration municipale."

Nous prenons acte de la déclaration du Free Press, " que si le crédit de la cité d'Ottawa est meilleur aujourd'hui qu'en 1874, cela est dû à ce que nous avons une meilleure administration de nos affaires municipales..."

Nous avons un exemple identique à offrir : En 1876 alors que les libéraux étaient au pouvoir, M. Cartwright fit un emprunt qui ne réalisa que £91 par £100.

En 1885 les conservateurs vendaient nos débetures à prime : c'est à dire qu'ils obtenaient £101.1-8 1/2 pour nos débetures de £100 portant 4 1/2 d'intérêt, tandis que les libéraux n'avaient obtenu que £91 pour les mêmes débetures. Nous dirons donc comme le Free Press, voilà le résultat naturel d'une bonne administration des affaires du pays, car lorsque les capitalistes s'aperçoivent qu'un pays est bien gouverné et qu'il a à sa tête des financiers habiles et économes, leur confiance est augmentée d'autant et au lieu de se faire prier pour acheter nos débetures, même à une réduction de 9 1/2 comme en 1876, ils nous offrent au contraire \$5 de prime sur chaque débeture de £100.

Voilà les avantages qu'il y a pour le Canada d'avoir à sa tête des administrateurs habiles comme le gouvernement actuel de Sir John A. Macdonald, au lieu d'être à la merci d'embrouilleurs de chiffes comme Sir Richard Cartwright.

Le Free Press est prêt de se rappeler ces faits lorsqu'il lui prendra envie de critiquer l'administration des affaires du pays par les conservateurs.

L'AFFAIRE JULIEN

Le Free Press essaie d'excuser M. Mowat pour la négligence dont son gouvernement a fait preuve en laissant le malheureux Julien languir en prison, en disant que les asiles d'aliénés sont généralement encombrés et que c'est la pratique de laisser les lunatiques un certain temps en prison avant de les mettre à l'asile.

Voilà une prétention nouvelle et que ne confirment pas les télégrammes envoyés de Toronto au Sheriff Sweetland. On y alléguait aucune raison de ce genre ; on disait simplement, nos huissiers sont absents dans l'Ouest. Voilà la seule raison alléguée pour la négligence du gouvernement.

—On commence à parler d'assemblées de Clubs de Raquettes ; la Crosse a été laissée de côté.

NOTES POLITIQUES

Il est presque certain que l'élection de M. F. X. Lemieux comme député de Lévis, sera contestée devant les tribunaux.

M. J. E. Lanouette, de Ste Anne de la Pêrade, contestera l'élection du Dr Trudel dans le comté de Champlain.

M. Linère Taschereau, député de Bouché, contredit dans un télégramme adressé au Quotidien, la nouvelle qu'il ne devait pas se présenter aux prochaines élections fédérales.

On lit dans l'Echo des Laurentides, organe de M. Cimon, député de Charlevoix :

Malgré toutes les rumeurs qui circulent, nous croyons être bien informés en annonçant à nos lecteurs qu'il n'y aura pas d'élections générales avant l'été prochain.

La Patrie annonce qu'elle a reçu une dépêche du comté de Montcalm disant que M. Richard, député de ce comté, devait remettre son mandat pour faire place à M. Taillon. Si cette nouvelle est exacte elle contredit formellement tous les canards mis en circulation par la presse libérale au sujet de la résignation prochaine du ministre Ross Taillon.

Les libéraux ont ouvert la campagne électorale dans le district de Québec. Jeudi soir, il y avait assemblée à la salle Jacques Cartier, et dimanche assemblée à St Henri, comté de Lévis. L'Electeur annonce que les libéraux du comté de Champlain ont offert la candidature à M. Joseph Martin, avocat, de Québec, en opposition à M. Montplaisir.

Une autre histoire ridicule que rouges colportent et qui n'a seulement pas le mérite de la vraisemblance, c'est la suivante : Le lieutenant gouverneur, disent ils, a refusé de signer des mandats spéciaux à la demande de M. Ross et celui-ci doit résigner incessamment. Il suffit de mentionner le fait que les mandats spéciaux n'ont leur raison d'être que lorsque les crédits votés par la chambre sont épuisés. Or les crédits ont été votés en juin dernier et c'est un fait bien connu qu'ils ne sont pas encore épuisés ; il n'y a que les naïfs et les badauds qui peuvent s'arrêter à croire des histoires aussi ridicules.

Les journaux libéraux de Québec sont remplis de nouvelles sur les intentions, faits et gestes des ministres provinciaux et du lieutenant-gouverneur, comme si ces derniers les prenaient pour confidentiels. Et les badauds qui lisent ces journaux acceptent cela comme si c'était arrivé. Ainsi l'Electeur annonce avec le plus grand sérieux qu'il n'y a plus de doute que le lieutenant-gouverneur a, il y a plusieurs jours, mis le gouvernement en demeure de résigner ou de convoquer les Chambres. " Il y a déjà plus de quinze jours que l'Electeur annonce cela sous une forme ou sous une autre, et que l'on ne voit rien venir. Et d'ailleurs l'Electeur serait bien en peine d'offrir des preuves de son affirmation. De la blague et toujours de la blague, voilà ce qu'il faut aux lecteurs libéraux. Aussi l'Electeur et la Patrie ne ménagent pas cette marchandise qui coûte peu.

—Le vapeur "Maud" a pris ses quartiers d'hiver au quai de la Reine. Plusieurs autres bateaux suivront son exemple cette semaine.

ECHOS DE HULL

Union de Prêtres

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Ottawa doit venir dimanche prochain, à Hull, présider à l'établissement de " l'Union de prières " dans la paroisse.

Fabrication de nouvelles

Il prend fantaisie l'autre jour à l'Alliance de dire que l'élection de M. Cormier sera contestée. Le Free Press s'empara immédiatement de ce paragraphe et le modifiant un peu, dit : L'élection de M. Cormier est contestée. Tous les journaux libéraux du pays annoncent aujourd'hui cette nouvelle. Voilà comment se manufacturent les nouvelles dans le camp libéral.

Accident mortel

Un triste accident est arrivé, samedi soir, à M. Boutin dit Lyonnais, à sa résidence, rue du Roi, Hull. M. Boutin travaillait à poser un plancher au second étage de sa maison lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba la tête sur le poêle à l'étage inférieur, s'infligeant une blessure profonde. Il n'a survécu que jusqu'à dimanche matin à cet accident. M. Boutin était célibataire, âgé d'environ 35 ans. Il faisait partie de presque toutes les sociétés de bienfaisance d'Ottawa et de Hull.

Conseil de ville

La séance du conseil de ville, ce matin, a été ajournée à demain soir à sept heures, afin de donner le temps de mettre la dernière main au règlement de l'aqueduc. Il a été décidé de creuser immédiatement le canal d'égout sur la rue Fox.

Aqueduc

Les Révérends Pères Oblats font conduire l'aqueduc par la rue Alma jusqu'au presbytère. M. O'Leary a commencé à combler le canal de l'aqueduc dans la rue Victoria.

Chemin de fer Pontiac

La pose des rails sur le chemin de fer Pontiac et Pacific Junction Ottawa Nord, est complétée jusqu'à une courte distance de la crique Bernard et les terrassements sont faits jusqu'au village de Coulouge. Le chemin sera prêt pour le trafic depuis Aylmer au Fort Coulouge vers la fin de ce mois. Les ponts sur les criques McLeilan et Bernard seront aussi terminés sous le plus bref délai. Le pont de Coulouge ne sera complété que le printemps prochain.

Une ordination

Nous voyons par les journaux de Winnipeg, que M. Julien Paquin, frère de M. Thomas Paquin, du bureau de Poste de Hull, a été ordonné prêtre le 28 octobre dernier, par Sa Grandeur Mgr Taché, dans la chapelle du collège St Boniface. Les seuls étrangers au collège présents à la cérémonie de l'ordination étaient mademoiselle Paquin, sœur du nouveau prêtre, Sœur Royal, supérieure du couvent de Saint-Boniface, et M et Madame Martin, de St André, paroisse natale de M. Paquin.

Après le déjeuner auquel assista Sa Grandeur Monseigneur Taché, les élèves du collège St. Boniface présentèrent trois adresses au nouveau prêtre, qui depuis plus d'un an avait charge de surveillance de leur salle de récréation. Le révérend père Paquin, répondit avec beaucoup d'éloquence et d'onction à ces témoignages d'amitié. Un grand congé pour les élèves vint couronner cette belle fête.

M. Pagé dans le pétrin

Son Honneur le juge Wurtèle a accordé, ce matin, en cour de circuit la demande d'un bref de certiorari de la part des avocats de M. Moffet, au sujet du jugement rendu dernièrement par son Honneur M. Champagne, dans la poursuite de Pagé vs Moffet.

Comme l'a expliqué Son Honneur le juge Wurtèle, la cour en accordant le bref demandé ne décide pas si M. Moffet a bien ou mal agi en défaisant les galées du journal que M. Pagé voulait publier dans l'imprimerie de la Vallée de l'Ottawa, mais ordonne seulement de faire transmettre à un tribunal supérieur tout le dossier dans la cause afin de voir si M. Champagne, agissant comme juge de paix, n'a pas excédé sa juridiction, ce dont il y a déjà preuve prima facie par les documents soumis. La figure de M. Pagé a allongé de six pouces en entendant lire cette décision. Nous devons rétablir les faits d'autre sorte.

faussés par l'Alliance et le Free Press dans cette affaire, et dire que les seuls avocats de M. Moffet, sont M. Arthur MacMahon, et M. A. X. Talbot. Ils ont toute la science et l'habileté nécessaires pour conduire la cause de M. Moffet à bonne fin. M. Pagé va s'en apercevoir avant peu.

Résolutions

A une assemblée régulière de la Société St. Jean Baptiste de Bienfaisance d'Aylmer, tenue le 24 ultimo, les motions qui suivent ont été proposées et ont ensuite été adoptées sur son division :

Proposé par le Capt. A. Goulet, secondé par Ephraïm Guimon : Que cette société a appris avec chagrin qu'au cours de la dernière lutte électorale son digne président M. N. E. Cormier, alors candidat sur les rangs électoraux, a été malicieusement et fallacieusement accusé de s'être servi de son influence comme président de la société St. Jean-Baptiste de bienfaisance d'Aylmer pour des bénéfices et fins personnelles, et que cette association croit de son devoir de protester de toutes ses forces contre ces accusations imméritées.

Proposé par J. Bte Séguin, secondé par Jean Cloutier : " Que monsieur le secrétaire-correspondant soit prié de faire publier la résolution ci-dessus dans les journaux Le Canada et La Vallée de l'Ottawa."

Par ordre, ARTHUR T. GENEST, Sec.-Correspondant.

Que peut faire le vrai mérite ?

Les mérites sans précédents du Sirop Almand de Boschee durant ces dernières années ont étonné le monde entier. C'est sans nul doute le plus sûr et le meilleur remède encore découvert pour guérir radicalement la toux, les Rhumes, et les affections des poumons les plus sérieuses. Il agit d'après un principe tout différent des autres préparations prescrites par les médecins et n'enlève pas le Rhume seulement tout en laissant la maladie dans le système ; au contraire, ce remède enlève la cause du mal, guérit les parties affectées et laisse le corps entier dans une condition de santé parfaite.

Une bouteille gardée dans la maison pour usage lorsque vient la maladie empêchera beaucoup de frais de médecins et préservera d'une longue maladie. Un essai convaincra de ces faits. Il est vendu par tous les droguistes et marchands généraux du monde entier. Prix, 75 centimes la grande bouteille.

Ottawa 25 Oct. 1886—1an.

BULLETIN COMMERCIAL

Attention

Le Quinquin LaBarraque est un vin qui fortifie les personnes épuisées par la maladie. Il agit merveilleusement sur les estomacs délicats en augmentant l'appétit et facilitant la digestion.

La Vieille France n'oublie jamais les enfants de ses enfants ; lors même qu'ils sont éloignés d'elle, elle éprouve un vrai bonheur de pouvoir les reconnaître, par leur fidélité aux traditions de leurs pères : Dieu et nos droits.

Montres, Bijouteries, Joints de mariage etc, en tous genres, à 50 pour 100 de rabais et garantis tels que représentés sinon l'argent vous sera remis. Chez H. Norez, No 30 rue Rideau, près du pont des Sauteurs.

Bargains à commencer d'aujourd'hui. Le 21 août 1886.

Huile de charbon Canadienne à 20 cts. par gallon chez N. A. Savard.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant ; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous et demandez le " Sirop Calmant de Madame Winslow " et n'en prenez pas d'autre sorte.

Gare les Amorcez

Parce que des pièges en sont tout près

Les fraudeurs du commerce, comptant sur la bêtise d'une notable portion du public, annoncent qu'ils vendent telle chose pour telle somme, qui est au-dessous du prix courant généralement connu. Leur calcul est de mettre sous l'impression qu'ils vendent à meilleur marché que leurs confrères et qu'il est avantageux d'acheter chez eux. En effet, les personnes crédules, animées d'une confiance mal-placée, paient des prix exorbitants pour les effets dont elles ne savent juger la qualité et la valeur. Ces commerçants n'ont pas de prix fixes. Leurs demandes varient suivant le plus ou moins d'inexpérience, ou même de bonne foi, des acheteurs. La preuve : c'est qu'ils finissent le plus souvent par accepter une somme bien moindre que celle qu'ils ont d'abord déclaré être ce qu'il y a de plus raisonnable. D'ailleurs, n'est-il pas fort désagréable d'être obligé, sous peine de payer trop, de discuter et implorer, en un mot de soutenir un combat de paroles avec un commis, à qui l'habitude de la chose donne sur vous un avantage considérable ? Vous ne savez quand arrêter votre marchandement : d'un côté craignant de pas avoir amené le vendeur à son plus bas prix ; et de l'autre côté redoutant l'inutilité de nouveaux détails. Une personne sage achètera quelquefois l'article particulier dont le bas prix est annoncé, mais nul autre, sachant que la réduction sur l'un n'est qu'un attrappe-pigeon pour faciliter une augmentation illégitime sur les autres.

QU'UN SEUL PRIX

pour le comptant et qu'un seul prix pour le crédit, marqués en chiffres ordinaires. Pas de marque secrète. Les marchandises y sont vendues à aussi bas prix que le permettent leur achat en gros au comptant, une administration économique de l'établissement et une grande modération dans la recherche du profit. L'encouragement accordé jusqu'aujourd'hui à cette maison, par le public, est la démonstration de ce qui précède.

MEUBLES. POELES Plume, Matelas, Lits à Ressorts, Vainelle, Verrierie, Ferblanterie, Bâtiment de Cuisine, Coutellerie, etc.

E. D. D'Orsonnens, GERANT Vis-à-vis le Gros Orme Rue Principale, Hull

B. G.

MESDAMES, N'oubliez pas la Grande Vente de " MANTEAUX " pour dames, consistant en Gilets courts pour la promenade, Manteaux, Ulsters, etc., etc. Dans le lot il y en a 750 achetées aux prix d'encan.

Mesdames venez les voir avant d'acheter.

Conditions comptant. Strictement un seul prix.

BRYSON GRAHAM et Cie, 150, 152, 154, rue Sparks.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON REOuvRA à ce Bureau, jusqu'à Vendredi le 20ème jour de Novembre, des soumissions cachetées et adressées au soumissionnaire, avec la prescription, " Soumission pour la construction d'une Basse, d'un Barrage et autres travaux qui s'y rapportent, aux Petits Rapides, sur la Rivière du Lièvre, Comté d'Ottawa, Québec, suivant les plans et le devis que l'on pourra voir au Ministère des Travaux Publics, à partir de Vendredi, le 5 Novembre prochain, et où l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées. Les personnes qui désirent faire une soumission devront s'enquérir personnellement de la nature des travaux à exécuter et examiner la localité elles-mêmes ; les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes. On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque " accepté " fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour la somme de \$2,500. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBBEL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 30 Oct. 1886.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Bruleur "Jrgand"

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or broncé. Prend la cheminée ordinaire. Absolutement sûr, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement de façon à ce que la mèche puisse être remouillée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres brûleurs, est évitée. Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée. Seul agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT

Marchand de Vaisselle, Lampes, etc., 114 rue Rideau Ottawa, 4 nov. 1885—

AVIS AU PUBLIC

Si vous voulez acheter ou faire vendre un lot de terrain, une maison ou autres dépendances, adressez-vous à A. B Macdonald

Encaisseur et agent pour propriétés foncières, Nos. 111 rue Rideau. (Bloc Birkett) N. B.—Ventes tous les matins, à 9 heures, midi et soirs.

Maison de Modes Parisienne

MODES POUR TOUS LES GOÛTS. Conditions ; Argent comptant.

Mlle A. McDonald

521 RUE SUSSEX, Quatrième porte de la rue York.

Marchandises Sèches Pavables à la Semaine.

Walker Bros & Cie

163 RUE SPARKS. Allez visiter leur STOCK de couvertures, couvre-pieds, tapis, etc., etc.

Les effets sont livrés immédiatement. Ce magasin n'a rien à faire avec les autres établissements de ce genre à Ottawa. Ottawa, 14 Oct. 1886—1a.

HOTEL RIENDEAU

TRU SUR LE TIAN Européen et Américain, 64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des promesses de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure. On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON REOuvRA à ce Bureau, jusqu'à Vendredi le 20ème jour de Novembre, des soumissions cachetées et adressées au soumissionnaire, avec la prescription, " Soumission pour la construction d'une Basse, d'un Barrage et autres travaux qui s'y rapportent, aux Petits Rapides, sur la Rivière du Lièvre, Comté d'Ottawa, Québec, suivant les plans et le devis que l'on pourra voir au Ministère des Travaux Publics, à partir de Vendredi, le 5 Novembre prochain, et où l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées. Les personnes qui désirent faire une soumission devront s'enquérir personnellement de la nature des travaux à exécuter et examiner la localité elles-mêmes ; les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes. On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque " accepté " fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour la somme de \$2,500. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBBEL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 30 Oct. 1886.